Collège droit, science politique, économie et gestion

DÉCISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LICENCE
MENTION DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
2ème année – Série 1

☒Arrêté initial ☐Arrêté rectificatif

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°2020-31 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 23 avril 2020.

Le directeur du Collège droit, science politique, économie et gestion

DECIDE

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont désignées en vue de constituer le jury pour le
Diplôme : licence
Mention : Droit et science politique – 2ème année – Série 1

Nom	Prénom	Qualité[1]	Enseignement assuré
NIQUEGE	SYLVAIN	EC	Droit administratif
MALABAT	VALERIE	EC	Droit pénal
LAFAURIE	KARL	EC	Droit civil Droit des biens
SENAC	*CHARLES-EDOUARD**	*EC*	*Droits constitutionnels européens*
PLATON	*SEBASTIEN**	*EC*	*Droit de l'Union Européenne*
TOURNEPICHE	*ANNE-MARIE**	*EC*	*Institutions internationales*

Article 2 : Le jury est présidé par Monsieur Sylvain NIQUEGE.

Article 3 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2026-2027.

Fait à Bordeaux, le : 23/10/2026

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Directeur du Collège DSPEG

* Suppléants

[1] Enseignant-chercheur (EC), enseignant (E), personnalité qualifiée ayant contribué aux enseignements PQ), personne qualifiée choisie en raison de leurs compétences (PC), directeur d'études comme membre ou invité avec voix consultative (DE)